

## LOCAUX D'HABITATION - VENTE

**Forfait 7000€ TTC** pour un bien jusqu'à 120 000€ HAI

**5% TTC** du prix de vente honoraires inclus de 120 001€ à 600 000€ HAI

**4% TTC** du prix de vente honoraires inclus à partir de 600 001€ HAI

### Home Staging

Ajout de **0,5% TTC** du prix de vente honoraires inclus pour la prise en charge totale par l'agence du Home Staging

## LOCAUX D'HABITATION - LOCATION

### Mandats de location (nue ou meublée)

**Locataire 7,2% TTC** du loyer annuel hors charges

*correspondant aux frais de visite du logement, de constitution du dossier et de rédaction du bail*

**Propriétaire 8,1% TTC** du loyer annuel hors charges

*correspondant aux frais de visite du logement, de constitution du dossier, de rédaction du bail, ainsi qu'aux frais de recherche de locataires*

**Pour le locataire, ces honoraires sont pratiqués dans la limite des plafonds imposés par la loi ALUR lorsque celle-ci est applicable.**

**(Plafond pour le locataire = 10 euros du mètre carré de surface habitable)**



## ETAT DES LIEUX - HABITATION ET ANNEXES

**Les honoraires de réalisation d'état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur.**

Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année, dans des conditions définies par décret.

Montant du plafond des honoraires imputables au bailleur et au preneur en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée:

**3 euros/m2 de surface habitable.**

## LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

### Mandats de vente et de recherche

**9% HT** du prix de vente honoraires inclus si le prix est inférieur ou égal à 80 000€

**7 000 € HT** si le prix honoraires inclus est supérieur à 80 000 € et inférieur ou égal à 160 000 €

**4,5% HT** du prix honoraires inclus si le prix est supérieur à 160 000 €

### Mandats de location

20% HT du loyer annuel hors charges \*

Dont 50 % à la charge du bailleur et 50 % à la charge du locataire

\* arrondis possibles aux 50 € inférieurs